



**RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT**  
**de M. le Conseiller général Samuel Amos (au nom de la commission)**  
intitulé « Plan de mobilité scolaire »

### **Préambule**

Le 16 juin 2021, la Commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale », par son Président Samuel Amos, a déposé un postulat concernant le Plan de Mobilité Scolaire (PMS). La Commission y soulève la problématique de la sécurité sur les chemins d'école, entre le domicile des élèves jusqu'au lieu d'enseignement ; elle demande au Conseil municipal de réaliser un PMS pour l'ensemble des établissements scolaires de la commune, illustré par la brochure proposée par l'ATE (Association transports et environnement).

### **Développement**

Afin de donner suite au postulat, les dicastères « Construction, aménagement du territoire et mobilité » et « Jeunesse, formation et cohésion sociale » ont rencontré les représentants de l'ATE (19.10.2021). Cette association réalise des plans de mobilité scolaire qui permettent de concevoir de manière globale les déplacements générés par les établissements scolaires, d'améliorer la sécurité des trajets et d'encourager les enfants, parents et enseignants à adopter une mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

Ce processus répond de manière claire à la demande du Conseil général et prévoit une implication transversale de tous les acteurs concernés (parents, professeurs, enfants).

L'ATE établit des PMS depuis presque 10 ans, et dispose d'une structure dédiée à ces projets ce qui lui confère une grande expérience en la matière.

L'offre du 18 novembre 2021 établie comprend 4 groupes d'école, soit :

Groupe scolaire de Versegères	:	CHF 25'615.36	TTC
Groupe scolaire de Vollèges – Levron	:	CHF 25'745.21	TTC
Groupe scolaire de Verbier	:	CHF 22'557.22	TTC
Groupe scolaire de Villette – Bruson – CO:	:	CHF 32'822.10	TTC

La durée du processus est d'environ 1 an par groupe scolaire.

La recommandation de l'ATE est de procéder de manière successive pour les différents groupes scolaires. Cela permet de réajuster les prestations, en fonction de l'expérience acquise. Cette recommandation est partagée par les dicastères et le Conseil municipal.

### **Position du Conseil municipal**

Sur recommandation du dicastère « Jeunesse, formation et cohésion sociale », la Commission AT a proposé au Conseil municipal de prioriser le groupe scolaire de Versegères et de réaliser le PMS correspondant dès janvier 2022.

Le Conseil municipal a également relevé le coût de la démarche PMS et la nécessité de commencer par un seul groupe scolaire afin de pouvoir en évaluer le résultat.

Réuni en séance le 7 décembre 2021, le Conseil municipal a validé la proposition de la Commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale » et de la Commission AT et a proposé de « tester » une 1<sup>ère</sup> étude avec un 1<sup>er</sup> centre scolaire, en l'occurrence celui de Versegères, d'attendre ensuite le résultat et le degré de satisfaction de toutes les parties avant d'engager d'autres études.

Aussi, le Conseil municipal a validé l'octroi du mandat pour l'établissement du PMS pour le groupe scolaire de Versegères pour le montant de CHF 25'615.36 TTC.

L'étude a commencé en février 2022 notamment avec l'envoi de questionnaires aux parents d'élèves. La phase de récoltes des résultats est en cours et une restitution sera établie au moment des conclusions lors de la prochaine année scolaire

Les conséquences financières pour l'étude complète sont estimées à CHF 107'000.- sur quatre ans. Les mesures d'implémentation du projet ne sont pas chiffrables à cette date.

*Réponse adoptée par le Conseil municipal en séance du 26 avril 2022.*

### **Pour le Conseil municipal**

Christophe Maret  
Président

Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général